



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

COMMUNIQUE DE PRESSE

Directions départementales des territoires
Service économie agricole

le 25 avril 2017

Téledéclaration PAC 2017

La télédéclaration PAC 2017 est ouverte jusqu'au 15 mai 2017.

Au-delà du 15 mai 2017, la télédéclaration sera possible avec 1 % de pénalité par jour de retard.

Il est conseillé aux agriculteurs de ne pas attendre les derniers jours pour faire leurs télédéclarations, et pouvoir bénéficier, en cas de besoin, d'un appui de la DDT ou d'un autre organisme.

Pour toute demande de renseignements auprès de la DDT, afin d'assurer un meilleur service, **il est impératif de prendre un rendez-vous préalablement.**

Un Numéro Vert est à disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration : **0800 221 371**